

Charte Vie Privée

1. Préambule

La présente Charte Vie Privée a pour objet d'informer les Personnes Concernées sur la façon dont leurs Données Personnelles sont collectées à l'occasion de l'inscription à l'événement numérique IAPAU3 qui aura lieu du 4 au 6 décembre prochain, comment celles-ci sont traitées par le Responsable de traitement et enfin les droits dont bénéficient les Personnes Concernées quant à ces traitements tels qu'ils sont définis ci-après.

2. Définitions

Les termes suivants qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans la présente Charte Vie Privée, auront la définition suivante :

- Archivage Intermédiaire :** Désigne le déplacement des Données Personnelles qui présentent encore pour le Responsable de traitement un intérêt administratif, (comme par exemple en cas de contentieux et/ou en cas d'obligation légale) dans une base de données distincte, séparée logiquement ou physiquement et dont, en tout état de cause, l'accès est restreint. Cette archive est une étape intermédiaire avant la suppression des Données Personnelles concernées ou leur anonymisation.
- Charte Vie Privée :** Désigne la présente politique de confidentialité et de protection des Données Personnelles des Personnes Concernées mise en œuvre par le Responsable de traitement laquelle fait partie intégrante des CG.
- Droits Spécifiques :** droits accordés par la Réglementation sur les Données Personnelles aux Personnes Concernées concernant le traitement de leurs Données Personnelles ;
- Personne Concernée :** Utilisateurs, personne physique, dont les Données Personnelles sont traitées par le Responsable de traitement ;
- Responsable de traitement :** Désigne l'association IAPau, immatriculée en Préfecture des Pyrénées Atlantiques sous le numéro W643011599 dont le siège social est situé 2 Avenue du Président Pierre Angot, 64000 PAU
- Terminal(aux) :** Désigne l'équipement matériel (ordinateur, tablette, **smartphone**, **téléphone**, etc.) utilisé par la Personne Concernée pour consulter ou voir s'afficher le formulaire d'inscription et/ou tout autre support numérique édité par un tiers

3. Les bases légales du traitement

Conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles, les traitements désignés dans la présente Charte Vie Privée sont soutenus par une base légale spécifique.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la Personne Concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celui-ci.

- 3.1.1. Afin de s'inscrire à l'événement numérique IAPAU qui se déroulera du 4 au 6 décembre prochain, la Personne Concernée a accepté à *minima* cette charte. Cette charte formalise une relation contractuelle entre la Personne Concernée et le Responsable de traitement, servant notamment de base juridique de la collecte et du traitement des Données Personnelles de la Personne Concernée par le Responsable de traitement.
- 3.1.2. Ces Données Personnelles sont nécessaires à la réalisation d'un certain nombre de traitements liés à l'exécution de la relation contractuelle entre la Personne Concernée et le Responsable de traitement, dont les finalités sont détaillées au paragraphe 4 – Les finalités des traitements.

Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle il est soumis.

- 3.1.3. Le traitement des Données Personnelles peut également être nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le Responsable de traitement serait soumis, par exemple, la conservation des logs d'accès à la plateforme d'inscription, conformément au Décret n° 2011-219 du 25 février 2011 relatif à la conservation et à la communication des données permettant d'identifier toute personne ayant contribué à la création d'un contenu mis en ligne.

4. Les finalités des traitements

Les Données Personnelles de la Personne Concernée sont nécessaires pour lui permettre l'inscription à l'événement, et pour permettre au Responsable de traitement de/d :

- 4.1.1. Effectuer les opérations relatives à la communication avec la Personne Concernée, c'est-à-dire communiquer avec la Personne Concernée grâce à des annonces relatives à l'événement, l'envoi d'un maximum de deux newsletters, au mois d'octobre et au mois de novembre, et de deux rappels dans les 15 derniers jours avant l'événement, ainsi qu'une potentielle enquête de satisfaction, mais également la gestion des réclamations, etc. ;
- 4.1.2. Communiquer sur l'identité et le profil des participants le jour de l'événement sur le site IAPAU live, de manière à créer des interactions entre les participants,
- 4.1.3. Enfin, l'élaboration de statistiques globales d'affluence pour communiquer sur un bilan de l'événement ;

5. Le stockage des Données Personnelles

La plateforme d'inscription de l'événement IAPAU est hébergé auprès de la société o2switch dont le siège social est situé au 222-224 Boulevard Gustave Flaubert 63000 Clermont-Ferrand et immatriculé au RCS de Clermont-Ferrand, SIRET 510 909 80700024

Toutes les précautions ont été prises pour stocker les Données personnelles des Personnes Concernées dans un environnement sécurisé et empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les informations transmises par le soin de la Personne Concernée ne seront jamais transmises à des tiers dans un but commercial ni vendues ni échangées.

6. La collecte des Données Personnelles lors de l'inscription

Le Responsable de traitement collecte, lors de l'inscription au formulaire puis lorsque celui-ci est complété au fur et à mesure, les Données Personnelles suivantes que la Personne Concernée renseigne ou qu'elle communique lors de sa navigation et qui sont conservées pour une durée de **trois (3) années**, en base active, à compter de la dernière connexion de la Personne Concernée à la plateforme d'inscription :

- Adresse de courrier électronique,
- Jeton d'identification (token),
- Les données de connexions (date, heure, adresse IP) de la Personne Concernée lors de sa navigation sur la Plateforme,
- Une champ texte concernant les motivations de l'inscription à la conférence,
- Lieu de travail et fonction.

Seules les Données Personnelles désignées sur la plateforme d'inscription comme obligatoires sont indispensables pour bénéficier d'une inscription.

7. Destinataires ou catégories de destinataire s'ils existent

Pays d'établissement du destinataire des données	Nature des données transférées	Finalité du transfert envisagé	Catégories de destinataire des données	Niveau de protection offert par le pays ou exception prévue par la Réglementation sur les Données Personnelles
France	Logs de connexion	Gestion des accès	Prestataire externe	RGPD
France	Jetons d'identification	Identification de la Personne Concernée	Prestataire externe	RGPD
France	Formulaire	Présentation de la Personne Concernée		RGPD

8. Les Droits Spécifiques

Conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles, la Personne Concernée peut, à tout moment, bénéficier des Droits Spécifiques suivants de/d'à :

- Droit d'accès (article 49 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),
- Droit de rectification (article 50 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),
- Droit à l'effacement (article 51 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),
- Droit à la limitation d'un traitement (Article 53 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),
- Droit à la portabilité (articles L224-42-1 et suivants du code de la consommation),
- Droit d'opposition (article 56 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),
- Directives *post-mortem* (article 85 de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés),

Droits d'accès

8.1.1. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement la confirmation que les Données Personnelles le concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites Données Personnelles ainsi que les informations suivantes :

- a) les finalités du traitement ;
- b) les catégories de Données Personnelles ;
- c) les destinataires ou catégories de destinataires auxquels les Données Personnelles ont été ou seront communiquées ;
- d) lorsque cela est possible, la durée de conservation des Données Personnelles envisagée ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- e) l'existence du droit de demander au Responsable de traitement la rectification ou l'effacement de Données Personnelles, ou une limitation du traitement de ses Données Personnelles, ou du droit de s'opposer à ce traitement ;
- f) le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ;
- g) lorsque les Données Personnelles ne sont pas collectées auprès de la Personne Concernée, toute information disponible quant à leur source ;
- h) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, et, au moins en pareil cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce traitement pour la Personne Concernée ;

8.1.2. Lorsque les Données Personnelles sont transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale, la Personne Concernée a le droit d'être informé des garanties appropriées, en ce qui concerne ce transfert.

8.1.3. Le Responsable de traitement fournit une copie des Données Personnelles faisant l'objet d'un traitement.

8.1.4. Le Responsable de traitement peut exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs pour toute copie supplémentaire demandée par la Personne Concernée.

8.1.5. Lorsque la Personne Concernée présente sa demande par voie électronique, les informations sont fournies sous une forme électronique d'usage courant, à moins qu'il ne demande qu'il en soit autrement.

8.1.6. Le droit de la Personne Concernée d'obtenir une copie de ses Données Personnelles ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui.

Droits de rectification

8.1.7. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des Données Personnelles le concernant qui sont inexactes. Elle a aussi la possibilité d'obtenir que les Données Personnelles incomplètes soient complétées, y compris en fournissant une déclaration complémentaire.

Droits à l'effacement

8.1.8. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement l'effacement, dans les meilleurs délais, de Données Personnelles la concernant lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- a) Les Données Personnelles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière par le Responsable de traitement ;
- b) La Personne Concernée a retiré son consentement pour le traitement de ces Données Personnelles et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- c) La Personne Concernée exerce son droit d'opposition dans les conditions rappelées ci-après et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- d) Les Données Personnelles ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- e) Les Données Personnelles doivent être effacées pour respecter une obligation légale ;
- f) Les Données Personnelles ont été collectées auprès d'un enfant.

Droits à la limitation

8.1.9. La Personne Concernée a la possibilité d'obtenir du Responsable de traitement la limitation du traitement de ses Données Personnelles lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- a) Le Responsable de traitement vérifie l'exactitude des Données Personnelles suite à la contestation par la Personne Concernée de l'exactitude des Données Personnelles,
- b) Le traitement est illicite et la Personne Concernée s'oppose à l'effacement des Données Personnelles et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- c) Le Responsable de traitement n'a plus besoin des Données Personnelles aux fins du traitement mais celles-ci sont encore nécessaires à la Personne Concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- d) La Personne Concernée s'est opposée au traitement dans les conditions rappelées ci-après et le Responsable de traitement vérifie de savoir si les motifs légitimes poursuivis prévalent sur les motifs allégués.

Droit à la portabilité des Données

8.1.10. La Personne Concernée a la possibilité de recevoir du Responsable de traitement les Données Personnelles la concernant, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine lorsque :

- a) Le traitement des Données Personnelles est fondé sur le consentement, ou sur un contrat ; et
- b) Le traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.

8.1.11. Lorsque la Personne Concernée exerce son droit à la portabilité elle a le droit d'obtenir que les Données Personnelles soient transmises directement par le Responsable de traitement à un autre responsable de traitement qu'il désignera lorsque cela est techniquement possible.

8.1.12. Le droit à la portabilité des Données Personnelles de la Personne Concernée ne doit pas porter atteinte aux droits et libertés d'autrui.

Droit d'opposition

8.1.13. La Personne Concernée peut s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à un traitement des Données Personnelles la concernant fondé sur l'intérêt légitime du Responsable de traitement.

8.1.14. Ce dernier ne traitera alors plus les Données Personnelles, à moins qu'il ne démontre qu'il existe des motifs impérieux et légitimes pour le traitement qui prévalent sur les

intérêts et les droits et libertés de la Personne Concernée, ou pourra les conserver pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Directives post-mortem

8.1.15. La Personne Concernée a la possibilité de communiquer au Responsable de traitement des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données Personnelles après son décès, lesquelles directives peuvent être enregistrées également auprès « *d'un tiers de confiance numérique certifié* ». Ces directives, ou sorte de « *testament numérique* », peuvent désigner une personne chargée de leur exécution ; à défaut, les héritiers de la Personne Concernée seront désignés.

8.1.16. En l'absence de toute directive, les héritiers de la Personne Concernée peuvent s'adresser au Responsable de traitement afin de/d' :

- accéder aux traitements de Données Personnelles permettant « *l'organisation et le règlement de la succession du défunt* » ;
- recevoir communication des « *biens numériques* » ou des « *données s'apparentant à des souvenirs de famille, transmissibles aux héritiers* » ;
- faire procéder à la clôture du compte de la Personne Concernée sur le Site et s'opposer à la poursuite du traitement de ses Données Personnelles.

8.1.17. En tout état de cause, la Personne Concernée a la possibilité d'indiquer au Responsable de traitement, à tout moment, qu'elle ne souhaite pas, en cas de décès, que ses Données Personnelles soient communiquées à un tiers.

9. Exercice des Droits Spécifiques des Personnes Concernées

Ces droits peuvent être exercés, à tout moment, auprès du Responsable de traitement :

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : sebastien.loustau@univ-pau.fr
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Sébastien LOUSTAU 17 Ter Cami Vignolles 64230 Denguin

Aux fins de faire valoir ses droits suivant les conditions visées ci-dessus et dans l'hypothèse où le Responsable de traitement aurait des doutes sur l'auteur de la demande, le Responsable de traitement pourra demander à celui-ci de justifier de son identité en mentionnant ses nom, prénom, adresse de courrier électronique et d'accompagner sa demande d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Une réponse sera adressée à la Personne Concernée dans un délai d'un (1) mois maximum suivant la date de réception de la demande.

Au besoin ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois par le Responsable de traitement qui en donnera alerte à la Personne Concernée et ce, compte tenu de la complexité et/ou du nombre de demandes.

En cas de demande de la Personne Concernée de suppression de ses Données Personnelles et/ou en cas d'exercice de son droit à solliciter l'effacement de ses Données Personnelles, le Responsable de traitement pourra toutefois les conserver sous forme d'Archivage Intermédiaire, et ce pour la durée nécessaire à satisfaire à ses obligations légales, ou à des fins probatoires pendant le délai de prescription applicable.

La Personne Concernée peut également porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente (la CNIL).

10. Les cookies déposés sur le Terminal de la Personne Concernée suite à sa navigation sur la plateforme d'inscription

Un cookie est utilisé sur la Plateforme d'inscription.

Un cookie est une information déposée sur le Terminal qui sert au Personne Concernée à accéder à la Plateforme.

Des cookies sont afférents à la navigation de la Personne Concernée sur la Plateforme et qui permettent de déterminer les pages qu'il a consultés, leur date et heure de consultation.

A aucun moment, ces cookies ne permettent au Responsable de traitement d'identifier personnellement La Personne Concernée.

La durée de conservation de ces cookies dans le Terminal de la Personne Concernée n'excède pas treize (13) mois.

Plus spécifiquement, les Données Personnelles collectées depuis les cookies émis par le Responsable de traitement ou des tiers permettent :

- de mémoriser des informations relatives à un formulaire complété par la Personne Concernée sur la Plateforme (inscription ou accès à la plateforme) ;
- de mettre en œuvre des mesures de sécurité, par exemple lorsqu'il est demandé à la Personne Concernée de se connecter à nouveau à la Plateforme après un certain laps de temps ;

Grace aux cookies, le Responsable de traitement collecte et traite pour les finalités déterminées ci-dessus, tout ou partie des Données suivantes :

- Des informations en lien avec la Personne Concernée:
 - le jeton d'identification attribué ;
 - l'adresse de courrier électronique
- Des informations sur sa navigation et son retour sur la Plateforme.